

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

---:---:---:---:---:---:---  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

:---:---:---:---:---:---:---

DECRET N° 76-28 du 5 Février 1976

Chargeant le Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative de l'intérim du Ministre de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;  
VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;  
VU le Décret n° 74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;

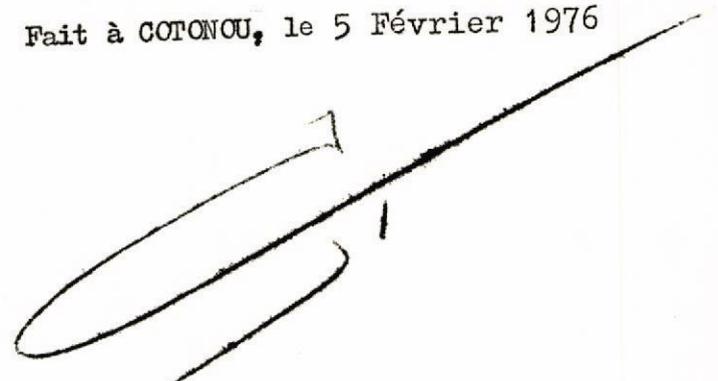
D E C R E T E

ARTICLE 1er. - Pour compter du mercredi 4 Février 1976, le Lieutenant Philippe AKPO, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative, est chargé de l'intérim du Ministre de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports, pendant l'absence du Capitaine François KOUYAMI.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 5 Février 1976

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - SGG 4 - CS 6 - Ministères 13 - IAA-DCCT-IGF-ONEPI-Gde Chano. 5  
DPE-DGAJL-INSAE 6 - JORD 1 - SPD 2 - CNR 4.